




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-51**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104065-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2017 -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS DE
CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Architecture Patrimoine et
Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2017 -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS DE
CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des programmes d'investissements des bâtiments communaux 2017, certains travaux nécessitent au préalable un permis de démolir, un permis de construire ou une déclaration préalable.

Il en est ainsi pour les opérations suivantes :

PERMIS DE DEMOLIR :

- Aire d'accueil des gens du voyage à l'Arbois : démolition de trois bâtiments
- Hameaux de Martelly – Chemin des Aubépines : démolition de deux bâtiments

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Espace des Vignerons aux Milles : extension du club des séniors

DECLARATION PREALABLE :

- Espace Forbin – Compagnie Grenade : ravalement de façades

Pour s'assurer de l'exécution réglementaire de ces opérations, il convient de désigner un élu, habilité à déposer pour la ville d'Aix-en-Provence, les demandes de permis de démolir, permis de construire et déclaration préalable concernant ces affaires.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame l'Adjoint au Maire – Délégué à l'Efficacité énergétique – Réseau de chaleur – Énergies fluides, à l'Entretien des bâtiments communaux, à la Gestion des propriétés communales, aux Procédures de Périls et au Foncier, à signer les demandes de permis de démolir, permis de construire et déclaration préalable concernant les opérations précitées.

DL.2017-51 - PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2017 -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS DE
CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»